

La Bulle

publiée par l'association
Ensemble à Vélo dans l'Agglomération Dijonnaise membre de La FUB

Mai 2011
N°44



EVAD en images

Editorial

Partageons la rue

Page 2

Fête du vélo

Dimanche 29 mai

Page 3

Zone 30

Page 4

Le nouveau PDU

Evad propose

Page 5

Accidentologie 2009

Bilan contrasté !

Page 6

Travaux du TRAM

Cyclistes et piétons oubliés?

Page 7

On aime!

Ou on n'aime pas

Page 8

Etat généraux du vélo

En Bourgogne

Page 9

Eco-mobilité

Au travail sans ma voiture

Page 10

Code la route

Du mieux pour piétons et vélos

Page 11



De haut en bas, et de droite à gauche : Evad test Le Diviavélo, départ de balade, en balade, sac à dos, parking éphémère, concours du vélo fleuri, balade européenne, fin de balade sous la pluie. Crédit photo : EVAD et Pierre COMBIER

Editorial

Le partage de la rue: un « vivre ensemble » encore bien difficile et pourtant indispensable.

Avec les **travaux du tramway** les déplacements deviennent plus difficiles à Dijon et les commentaires acerbes fleurissent en ce début de printemps chaud.

Si une bonne majorité de dijonnais prennent leur mal en patience en étant conscients que ces désagréments sont temporaires mais sont plus ou moins convaincus de l'intérêt d'un tel outil pour améliorer la qualité de ville, force est de constater que des irréductibles se croient encore à l'époque pompidolienne, quand les villes devaient s'adapter à la voiture. Crises économique et écologique ils devront pourtant s'habituer bon gré mal gré à l'idée que **l'usage exclusif de la voiture individuelle est révolu**. Cette période transitoire que les dijonnais vivent en ce moment leur donne l'occasion de commencer une cure de désintoxication qui sera profitable à leur santé et à celle de leur portefeuille.

En ville **le vélo reste de loin le mode de déplacement le plus rapide et le plus économique**. Beaucoup de nos concitoyens en sont persuadés mais restent réticents à son usage par crainte de la circulation.

Cette crainte fréquente mais sans fondement objectif – en ville rouler à vélo est beaucoup moins risqué qu'à deux-roues motorisé ! –, est cependant un réel frein au développement de la part modale du vélo. Cette crainte et les encombrements de voirie poussent parfois certains cyclistes à des actes répréhensibles tel que rouler sur les

trottoirs ou passer au feu rouge.



Précisons d'emblée qu'EVAD ne cautionne pas ces comportements et bien sûr ne saurait en être tenue pour responsable. Les membres de l'association plaident pour le respect des règles **par tous** et notamment par les plus nombreux et potentiellement les plus dangereux, les automobilistes.

Nous n'admettons pas la stigmatisation des cyclistes par certains, stigmatisation complaisamment relayée dans la presse sans toujours le contrepoint nécessaire. Et pourtant qu'ils sont nombreux ces délits d'automobilistes commis en toute impunité car rarement sanctionnés par la police et jamais cités dans les médias. Citons entre autre:

- l'arrêt ou le **stationnement sur une bande cyclable**, dangereux pour le cycliste car il l'oblige à un écart augmentant les risques de collisions avec un autre véhicule.
- **Le non respects des sas vélos**, pourtant si indispensable à la sécurité du cycliste lors du démarrage à un feu.
- Les **dépassements hasardeux** sans respecter l'écart minimale de 1 mètre en agglomération. Ces dépassements risqués sont d'autant plus inu-

tiles que le plus souvent l'automobiliste, arrêté à un feu une centaine de mètres plus loin, se fait rattraper par le cycliste.

Cette cohabitation piéton-cycliste-automobiliste-motard est relativement nouvelle dans nos villes mais va se développer de plus en plus. La solution n'est pas dans des aménagements systématiques de voiries séparées car outre leur coût l'expérience a montré les effets accidentogènes aux croisements inévitables de ces voiries, les véhicules motorisés ne diminuant pas toujours leur vitesse dans cette situation.

N'en déplaise aux nostalgiques du siècle dernier et du tout automobile, **le partage de la rue va s'imposer de plus en plus** avec une réduction de la vitesse des véhicules motorisés en ville (pas forcément synonyme d'un temps de parcours augmenté). Ce partage nécessite dès maintenant un effort vigoureux d'information et de communication de la part des pouvoirs publics et des médias afin de prendre en compte les dispositions nouvelles du code de la route, qualifiées communément de « code de la rue ».

Zones de rencontre, zones 30, doubles sens cyclables, autorisation de tourner à droite au feu rouge pour les cyclistes, sont autant d'outils nouveaux mis à disposition de nos édiles pour **améliorer la qualité de ville et la qualité de vie** de leurs administrés. Malheureusement tous n'en sont pas encore convaincus; à nous citoyens et électeurs la rude tâche de les convaincre ! ●

Un dimanche à vélo !

Fête du Vélo - 29 mai 2011

Pour cette fête du vélo, nous invitons les grands-dijonnais à partager un dimanche à vélo.

Le départ de la balade est fixé à 11 heures place de la Libération à Dijon (l'itinéraire est consultable

sur notre site). La participation est libre et gratuite. Seule obligation : un vélo en bon état et le plein de bonne humeur.

Nous arriverons vers 12h30 à Neully près de la mairie au bord de l'Ouche. L'associa-

tion EVAD aura le plaisir d'offrir l'apéritif aux participants, puis nous piqueniqueront en musique avec « *Les Oiseaux de Passages* », groupe de musique française qui avait animé la fête du vélo 2010 à Quetigny, à la satisfaction de tous !



EVAD
FÊTE DU VÉLO
29 MAI 2011

« Un Dimanche à Vélo »

BALADE

11h : place de la Libération DIJON
↓ 

12h30 : NEULLY-LÈS-DIJON (vers la mairie)

PIQUE-NIQUE / CONCERT **GRATUIT**

avec
« Les Oiseaux de Passage »

APÉRITIF OFFERT

Tél. 06 14 50 68 59
www.evad-dijon.fr



**Participation
libre et gratuite!**

Lieu de repli prévu en cas de pluie.

Grand Dijon : les zones 30 sont-elles conformes ?

Des situations très contrastées !

A l'occasion de la fête du vélo 2010 et notamment lors de la conférence de presse qui l'a suivie, nous avons attiré l'attention des communes du Grand Dijon sur le décret du 30 juillet 2008. Celui-ci stipule que dans les zones 30, toutes les chaussées, sauf exception, doivent être à double sens pour les cycles et que leur aménagement doit être cohérent avec la limitation de vitesse.

Les communes avaient jusqu'au 1er juillet 2010 pour mettre leurs zones 30 en conformité. Par un courrier daté du 30 octobre 2011 nous les avons interrogées à ce sujet.

Il ressort de cette enquête que :

• 12 communes ont répondu (certaines de la demi douzaine de communes ne possédant

pas de zone 30 se sont dispensées de réponse) sur les 16 communes possédant des zones 30 sur leur territoire, **Quetigny est la seule commune à avoir évoqué dans un arrêté la cohérence de l'aménagement de la zone 30 avec la limitation de la vitesse** (à la décharge des autres communes on peut avancer le fait que cet aspect du décret est sans doute le moins explicite, attendons la jurisprudence !) ;

• sur les 8 communes qui ont (ou avaient) des rues en sens unique dans leurs zones 30, **4 communes (Daix, Dijon, Neully-lès-Dijon et Quetigny) ont pris des arrêtés** ou sont sur le point de le faire concernant la mise en place de double sens cyclables (DSC), une commune (Longvic) a pris un arrêté « zone 30 » qui ne dit

rien de la cohérence des aménagements et passe sous silence une rue en sens unique (rue A. Briand), **une commune, Ahuy, a pris un arrêté refusant tout DSC** dans les 6 rues en sens unique de sa zone 30, sans aucune justification et enfin 2 communes, **Chenôve et Fontaine-lès-Dijon, n'ont pris, à notre connaissance, aucun arrêté.**

Notre association a donc pris la décision de déposer auprès de ces deux communes un « recours gracieux » pour leur demander de bien vouloir se conformer à la réglementation. Sans réponse satisfaisante de leur part, nous envisagerons de poursuivre notre démarche sous forme contentieuse auprès du tribunal administratif. ●

La situation à Dijon

Depuis le point fait dans la dernière Bulle N°43 de novembre 2010, il y malheureusement peu de changement :

- Dans la **rue Jeannin** (tronçon proche du Théâtre), le DSC prévu par l'arrêté, n'a toujours pas été concrétisé par une signalisation, il n'existe donc pas ! Nous allons intervenir à ce sujet.

- La **rue Chaudronnerie**, en zone 30 et en sens unique, oubliée par l'arrêté du 30 juin 2011 qui ne précisait pas s'il elle restait à sens

unique ou non, il y a donc une situation de « flou juridique »



- Dans la **rue de la Manutention**, le DSC prévu par l'arrêté a été installé puis suspendu (à la demande du servi-

ce des urgences dont les ambulances empruntent cette rue) ; il devrait être rétabli en juillet 2011 quand le service des urgences aura définitivement rejoint le Bocage. En attendant on peut y voir une signalisation pour le moins surprenante.

Par ailleurs comme chacun aura pu le constater de nombreuses rues de la zone 30 restent toujours à sens uniques par exemple les rues Quentin, Odebert, Pasteur, où, manifestement, le maintien d'une offre pléthorique de stationnement a prévalu sur la mise en double sens pour les cycles !

Le PDU nouveau est annoncé

EVAD s'implique dans la concertation et propose...

Le Grand Dijon a entamé la révision de son **Plan de Déplacements Urbains (PDU)**. Avant que celui soit élaboré, soumis à enquête publique et adopté définitivement par la Communauté d'agglomération d'ici fin 2011 - début 2012, une phase de concertation est en cours avec les différents acteurs de la mobilité. C'est ainsi que dans ce cadre, EVAD a déjà participé à des « ateliers » et a commencé à y formuler certaines propositions :

☛ Orientations générales

- fixer des **objectifs chiffrés** (concernant par exemple l'évolution des parts modales)
- mettre en place un **observatoire de l'accidentologie piétons et vélos**. L'ancien PDU ne le prévoyait pas, c'est désormais une obligation de la loi et cela permettra de déterminer des objectifs chiffrés et donc d'évaluer l'efficacité des politiques en faveur des modes actifs !
- pour **apaiser la vitesse** et permettre le développement de ces modes actifs : généraliser les zones 30 !
- dans ce but, proposer un cadre pour la **hiérarchisation de la voirie** (Quels axes garder à 70 km/h ou à 50 ? Le reste ayant vocation à passer en zone 30 ou

de rencontre).

- mettre à disposition des communes des formations et une «boîte à outils» pour développer au sein de l'agglomération une **culture commune en matière d'aménagements** de voirie (zones 30, aménagements cyclables, boulevards urbains...)



☛ Le vélo

- élaborer un **nouveau schéma directeur cyclable**
- pour un réel réseau cyclable
 - lisible car **jalonné, continu**, offrant des trajets les plus directs possibles
 - affirmant la légitimité des vélos sur tous les **grands axes** structurants
 - desservant les zones d'activités, les établissements sco-

laire.

- proposant des **liaisons intercommunales**
- et des « **voies rapides** » notamment pour les accès aux zones d'activités
 - rabattement cyclable vers la gare et les stations importantes du TRAM
- pour développer les **services vélos** :
 - parkings courte, moyenne et longue durée, résidentiel, près des établissements recevant du public, des stations du tram...
 - réparation et entretien
 - location de vélos utilitaires (transports d'enfants ou de marchandises...)
- pour une **communication** efficace auprès du grand public
 - soutien aux associations (pour une vraie Fête du vélo !)
 - « vivre ensemble la rue »

- pour une communication efficace auprès des acteurs institutionnels
 - respect et mise en œuvre de la **réglementation en faveur des modes actifs** (« Tourne à droite », double sens cyclable...)
 - soutien aux développements des **Plan de Déplacements** d'Entreprise ou d'Etablissements scolaires . ●

EVAD roule pour le vélo dans toute l'agglomération !

A Chevigny

Notre association a participé à une balade d'étude en compagnie de nos amis de Chevigny-Environnement en vue d'élaborer des propositions pour des aménagements cyclables à Chevigny. L'association locale a pu ainsi rédiger à destination de la commune un document titré « **Le vélo à Chevigny : constat et propositions** » (à lire sur le site de l'association). Affaire à suivre...

A Saint-Apollinaire



La commune de Saint-Apollinaire a réalisé une **première tranche de son schéma cyclable** suite aux propositions du groupe de travail animé par un élu municipal et auquel participaient St-Apo Environnement et EVAD (voir la Bulle n°43).

Ensemble nous avons fait une visite des nouveaux aménagements. **Tout n'est pas parfait, loin de là, mais cela progresse.** Plus d'information dans la prochaine Bulle...

Accidentologie 2009 : bilan contrasté !

La vitesse reste la première cause d'insécurité

Chaque année, les services de la ville publient un bilan des accidents de la circulation [1] survenus à Dijon au cours de l'année précédente.

Habituellement nous avons communication du document dès après sa présentation au Conseil municipal, en général au printemps, et nous en faisons une brève analyse. Pour obtenir le rapport concernant l'année 2009 paru au printemps 2010, il nous a fallu insister un petit peu ! Cela explique que nous en faisons état si tardivement.

Bilan global

La tendance à l'augmentation du nombre d'accidents que l'on constatait depuis 2006 semble s'inverser, espérons que cette baisse se confirmera en 2010 !

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Nb. Acc.	312	291	311	330	291

Cependant, si les accidents en 2009 ont été **moins nombreux** qu'en 2008, ils ont été **plus graves** ! Ainsi, le nombre de blessés hospitalisés est passé de 56 en 2008 à 70 en 2009.

Le fait que le « défaut de maîtrise de la vitesse du véhicule » soit la première cause d'accident n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène !

Les piétons

Le cas des piétons reflète bien la tendance globale, en effet les accidents sont moins nombreux :

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Nb. Acc.	74	60	66	69	60

Nb. Acc. impliquant au moins un piéton

Mais... ils sont plus graves. Ainsi, le **nombre de piétons hospitalisés a augmenté**, il est passé de 19 en 2008 à 25 en 2009 ! Parmi ces derniers, 6 avaient moins de 15 ans et 13 plus de 60 ans auxquels il faut ajouter un piéton tué âgé de plus de 80 ans : **plus d'un piéton hospitalisé sur deux est âgé de plus de 60 ans !**

Comme cela se vérifie chaque année, à Dijon comme ailleurs, environ un piéton sur deux est accidenté sur un « passage piéton », évitons donc de les nommer « passages protégés » !

A titre de comparaison, marcher est 2,5 fois plus dangereux à Dijon qu'à Chambéry (ville qui, depuis de nombreuses années, mène une politique volontariste en faveur des piétons, et des cyclistes !) : en 2006 pour 10000 hab. il y a eu 1,5 piétons victimes d'accident à Chambéry et 3,8 à Dijon.



Les cyclistes

Contrairement à la tendance globale, on constate qu'en 2009 les accidents de vélo

sont **plus nombreux** qu'en 2008, mais ils restent **peu graves** : 5 cyclistes hospitalisés en 2009 (4 en 2008). Parmi toutes les catégories d'utilisateurs (motorisés compris), ce sont les cyclistes qui ont l'indicateur de gravité^[2] le plus faible !

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Nb. Acc.	27	28	24	33	46

Nb. Acc. impliquant au moins un cycle

Cependant, il faut s'interroger :

• Pourquoi une telle augmentation ? Certes l'usage du vélo a augmenté dans la ville [En dix ans, dans l'agglomération dijonnaise, la pratique du vélo a augmenté de 50% et elle a sans doute augmenté un peu plus à Dijon même, mais partout (Paris, Lyon, ...) on constate que le nombre d'accidents de vélos augmente beaucoup moins vite que sa pratique. Par exemple à Paris, en dix ans la pratique du vélo a augmenté de 100% mais le nombre de cyclistes victimes d'accident seulement de 40% !

• Où et dans quelles circonstances ont eu lieu ces accidents ? Le rapport ne donne pas ce genre d'indication. Nous allons donc interroger la municipalité à ce sujet, notamment lors d'une prochaine réunion de la commission extra-municipale des déplacements. ●

(Les références des données chiffrées sont disponibles sur le site : http://evad-dijon.fr/article.php?id_article=775)

[1] Seuls les accidents ayant occasionné des blessures, avec ou sans hospitalisation, sont pris en compte

[2] Pourcentage des tués ou blessés hospitalisés par rapport au nombre total de victimes

Travaux du tram : cyclistes et piétons oubliés ?

EVAD fait des propositions lors de la commission extra-municipale des déplacements



EVAD est, depuis de nombreuses années, membre de la Commission extra-municipale des déplacements. Cette instance consultative regroupe, outre des élus et des techniciens de la ville de Dijon, tous les acteurs concernés par les déplacements et la circulation à Dijon : des professionnels, taxis, Divia, polices nationale et municipale, et des représentants des usagers, FNAUT, EVAD... Elle se réunit deux ou trois fois dans l'année.

A l'ordre du jour de la réunion du 30 avril 2011 : la circulation pendant les travaux du tram. Le planning des travaux et l'organisation de la circulation – sous-entendu « automobile » – durant ceux-ci nous ont été exposés en détail.

EVAD est ensuite intervenue pour faire remarquer que, s'il était bien sûr tout à fait légitime de prendre en compte la circulation automobile, cela devrait être aussi le cas des piétons et des vélos. Malheureusement chacun peut le constater, **il n'est ni simple ni confortable de marcher ou de faire du vélo aux abords des travaux du tram.**

Si nous avons bien conscience que le chantier du tram est très compliqué, très changeant, il nous semble aussi que quelques mesures pourraient être mise en œuvre pour ne pas trop compliquer la vie des cyclistes et surtout ne pas les décourager de se déplacer à vélo (**un cycliste en moins c'est probablement une voiture en plus !**). C'est pour quoi nous avons fait quelques **propositions** :

- limiter systématiquement la vitesse à **30 km/h** tout le long du chantier et le faire savoir largement
- rappeler sur tous les supports de communication liés aux travaux du tram que dépasser un cycliste en ville n'est possible que si l'on peut **respecter une distance d'1 mètre**
- lorsque le chantier est stabilisé pour quelques temps et lorsqu'il y a des solutions, c'est souvent le cas, proposer des **it-**

néraires bis vélo (ainsi une bonne partie de l'avenue du Drapeau peut actuellement être évitée en passant pas la rue du Général Fauconnet)

Outre les difficultés de se déplacer à pieds aux abords immédiats du chantier – on n'ose à peine imaginer un déplacement en fauteuil ou avec une poussette d'enfant ! –, EVAD a signalé deux exemples de « **dégâts collatéraux** » touchant particulièrement les piétons :

- la place du Théâtre : du fait de la modification du réseau de bus, son aménagement est devenu totalement incohérent avec son fonctionnement actuel (voir parking éphémère pages 11)! Les représentants des taxis ont constaté aussi ses dysfonctionnements.
- le nouveau réglage des feux au carrefour cours du Parc - rue Chevreul, destiné à favoriser le trafic sur l'axe rue Chevreul-boulevard Schumann, oblige désormais tous les piétons à terminer leur traversée avec le « bonhomme rouge », ce qui est source de conflits avec les automobilistes qui, venant du cours du Parc, s'engagent rue Chevreul.

Nous espérons, dans **l'intérêt de tous**, que nos propositions seront prises en compte ! ●

Dijon et Brest, même tramway, mêmes attentes pour le vélo !

Pour obtenir des prix avantageux, les deux villes se sont associées pour passer une seule commande de rames. Les tramways de Brest et Dijon seront donc identiques à la seule différence près de leur couleur : **vert à Brest, cassis à Dijon.**

Une représentante de l'association « Brest à pied & à vélo » est venue rencontrer EVAD à Dijon le 4 février dernier. Au programme : la maison du tram, le siège du Grand Dijon avec le tracé du tram vu du ciel, la découverte à velodi de certains aménagements cyclables et



des travaux du tram, et enfin un échange de vues sur les attentes de nos associations respectives vis à vis du tramway.

Même si les contextes urbains sont différents, il est évident pour nos deux associations que des projets d'une telle ampleur ne peuvent se justifier que s'ils sont aussi l'occasion de « **booster** » le **développement des modes actifs, vélo et marche à pied.**

C'est sur cette base que « Brest à pied & à vélo » et EVAD ont décidé de nouer des relations durables et d'envisager des actions ou démarches communes. Elles auront lieu au cours de cette année.

Bientôt plus d'information...

Nouveaux aménagements: on aime, on n'aime pas...

Place Grangier



Après les 4 opérations « parkings éphémères » en 2009 et 2010 sur la place Grangier, c'est avec une réelle satisfaction que l'on a vu apparaître ces nouveaux arceaux, installés sur la chaussée, ils ne réduisent donc pas l'espace dévolu aux piétons.

Boulevard Eugène Spuller



Encore un aménagement sur trottoir, manifestation pour préserver le stationnement, et à l'époque de la prise de vue (mars 2011) la séparation entre les parties cyclable et piétonne n'était pas détectable.

Boulevard Joffre



Méfiez-vous des portières ! Encore un rétrécissement de bande cyclable au droit d'un stationnement automobile (2 places !) dont la suppression est sans doute considérée comme inimaginable !

Boulevard Bachelard



On aime quand la séparation entre les parties cyclables et piétonnes d'un aménagement sur trottoir est détectable (par les cannes des malvoyants grâce à une surépaisseur). Mais... on n'aime pas quand, les piétons sont « coincés » entre automobiles d'un côté et vélos de l'autre. La configuration normale est voiture-vélos-piétons : quand on marche sur un trottoir avec des enfants, on n'évite de circuler au bord du trottoir !



Toujours sur ce même boulevard, alors que lorsqu'une bande cyclable longe un stationnement automobile, il est recommandé d'élargir la bande pour tenir compte du risque d'ouvertures intempestives de portières, ici, au contraire, la bande a été rétrécie ! Il fallait de la place pour laisser passer les bus et... maintenir 3 ou 4 places de stationnement !

Rue Berlier



Une bande cyclable en double sens bien protégée (en cas d'ouverture intempestive de portière, le risque est très réduit puisque, compte tenu du sens de stationnement, la portière se refermera !). Peut-être cet aménagement aurait-il pu être utilisé plus largement ?



Signalisation non conforme : Le marquage au sol du double sens cyclable, ne dispense pas de l'apposition du panneau « sauf cycles » sous le panneau sens interdit ! Les incohérences dans la signalisation, malheureusement très répandues, nuisent à une bonne « lecture » de la rue donc au respect du code de la route !

FLASH INFO :

Cette rubrique ne cherche pas à faire un bilan exhaustif de tous les nouveaux aménagements, elle est simplement l'expression de quelques « coups de gueule » ou « de cœur » éprouvés au hasard de déplacements au sein de l'agglomération ; amis lecteurs, n'hésitez pas à enrichir cette rubrique !

1^{ers} Etats généraux du vélo en Bourgogne

Elus, techniciens, associations se parlent...



L'idée en avait germée en février 2009 lors de la rencontre des associations « vélo » bourguignonnes (voir la Bulle n°39 - mai 2009), la plupart membres de la FUB, et avait été reprise au vol par Catherine Hervieu, vice présidente du Grand Dijon.

C'est ainsi qu'organisés par le Grand Dijon, en partenariat avec l'association EVAD, les 1ers Etats généraux du Vélo en Bourgogne ont pu réunir le 2 avril dernier dans la capitale régionale, une trentaine de participants : élus, techniciens, représentants des services de l'Etat, de la CCI-21, et, bien sûr, des associations « vélo » de Bourgogne (ou de départements, Doubs et Haute-Marne, fortement « connectés » à la Bourgogne via les TER).

C'est à **Hubert Peigné**, coordinateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo, qu'avait été confiée la charge d'introduire la journée et de présenter les outils réglementaires, anciens, art 20 de la LAURE, décret de 2008 sur la généralisation ses doubles sens cyclables, ou plus récents, décret de novembre 2010 sur le « tourne à droite » ou l'article 57 de la loi dite « Grenelle 2 » sur le stationnement des vélos, autant d'outils à disposition des élus et des aménageurs pour mener à bien une politique cyclable.

A partir de **témoignages**, notamment du « Collectif Chaumont à Vélo » et d'un élu de Tournus, un large échange a permis de faire

un tour d'horizon des bonnes et moins bonnes pratiques en matière de concertation entre élus et représentants des usagers.

Puis, l'argumentaire de **Jean-Luc Saladin**, médecin, adjoint au Maire du Havre, appuyé sur de nombreuses études scientifiques, a certainement convaincu chacun que la pratique d'une activité physique quotidienne est une médecine, préventive et curative, d'une grande efficacité. Il s'agit donc d'une très bonne « accroche » pour promouvoir le vélo au quotidien, tant du point de vue individuel que collectif !

place aux côtés des infrastructures lourdes de transports. Les deux élus ont pu à cette occasion (re-)entendre les associations « vélo » de Bourgogne, ainsi que le représentant de l'AF3V (Association française des véloroutes et voies vertes), demander, en chœur, de favoriser le rabattement à vélo vers le TER ou le tram, mais aussi de maintenir la possibilité de **voyager avec son vélo** dans les TER, les bus TER et bientôt le tram. Si, sur ces derniers points, les élus semblent tout à fait ouverts, une certaine réticence a été ressentie, du côté de la Région, quant à la nécessité de favoriser l'ac-



Le dernier thème de la journée, « Le vélo, maillon essentiel pour réussir l'inter-modalité : **vélo, tram et TER** » fut l'occasion pour Michel Neugnot, vice-président de la région Bourgogne et Catherine Hervieu, de rappeler que le vélo doit désormais trouver toute sa

accès des vélos aux quais par l'installation de rampes ou de goulottes !

Rendez-vous a été pris pour les 2èmes Etats généraux du Vélo en Bourgogne, peut-être à Tournus, comme l'élu de cette ville en a exprimé le désir. ●

« Mobigo » se met enfin au vélo !

Locations, parkings, itinéraires...



La centrale d'information multimodale de la région Bourgogne «Mobigo» permet d'organiser ses déplacements en combinant différents moyens de transports alternatifs à la voiture « en solo »,

TER, bus départementaux, bus urbains des différentes villes de la région et depuis quelques semaines... le vélo !

En effet, une page¹ du site internet, réalisée en concertation avec notre association, offre désormais une information pratique très complète pour faciliter l'usage du vélo : systèmes de vélos en libre service, locations de vélos, réseaux cyclables, parkings vélo dans les gares...

C'est un net progrès ! Nous attendons maintenant la prochaine étape : **intégrer correctement le vélo dans le calculateur d'itinéraires** comme cela vient d'être réalisé en Alsace (<http://www.vialsace.eu>) ●

¹ <http://www.mobigo-bourgogne.com/velo.htm>

Challenge "Au travail sans ma voiture"

Semaine de la Mobilité 16-22 septembre 2011



Ces trois dernières années, EVAD organisait avec le Grand Dijon le challenge inter-entreprises « à vélo au travail », à l'occasion de la Semaine européenne de mobilité et de la sécurité routière.

Cette année, l'opération évolue vers une formule étendue à l'usage de tout autre mode alternatif à la voiture « en solo » à l'échelle de la Côte-d'Or, autour d'un partenariat élargi à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or (CCI-21), la



Région Bourgogne, l'ADEME, la DREAL et Alterre Bourgogne.

Dorénavant appelée « Au travail sans ma voiture », la manifestation a pour objectif de sensibiliser salariés et employeurs à la question de la mobilité et à l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail, en

les invitant à essayer durant la semaine de la mobilité (du 16 au 22 septembre prochain) d'autres solutions de transport. Durant cette semaine aura lieu le challenge qui récompensera les entreprises et établissements publics ayant comptabilisé le plus grand nombre de leurs collaborateurs venu par un autre mode de transport pour se rendre sur leur lieu de travail les 19 et 20 septembre. Un classement spécifique vélo sera par ailleurs établi.

Faites participer votre entreprise, votre administration, votre service, votre atelier... ●

Pour plus d'information : contact@autravailssansmavoiture.fr

Crédit photo : FUB - D. DANDEREAU

CYCLATYPIQUE, L'AUTRE FAÇON DE PÉDALER



**LOCATION VÉLO-COUCHÉ
TRIKE / TANDEM / ÉLECTRIQUE**

Pour un weekend ou plus,
venez découvrir la Bourgogne.

10 % DE REMISE POUR LES ADHÉRENTS

www.cyclatypique.com

Code de la route: du mieux pour les piétons et les vélos !

Après le premier décret paru en juillet 2008 généralisant les double-sens cyclable en zone 30 et de rencontre (voir article page 3), la démarche dite du « **code de la rue** » se concrétise par de nouvelles mesures en faveur des piétons et des cyclistes publiées dans le **décret du 12 novembre 2010**.

Ce décret renforce la **sécurité du piéton** en le rendant **prioritaire lorsqu'il s'engage régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifeste clairement l'intention de le faire**¹. Ce décret ne l'autorise cependant pas à traverser n'importe où ou n'importe comment puisque, même en zone 30, il doit toujours emprunter un passage piéton s'il est à moins de 50 m et il doit toujours tenir

compte de la vitesse et de la distance des véhicules [voir la Bulle n°43].

L'instabilité d'un vélo lors de son démarrage rend cette manœuvre délicate lorsqu'elle a lieu au milieu d'un flux de véhicules motorisés. C'est notamment pour cela que le nouveau décret va permettre à l'autorité compétente d'apposer à certains carrefours à feux une signalisation autorisant les cyclistes à **tourner à droite** lorsque le feu est rouge. Pour ce faire, ils devront bien sûr laisser la priorité aux piétons et aux véhicules venant de leur gauche.

EVAD se félicite de voir ainsi se poursuivre la démarche, dite du « code de la rue », pour rénover le code de la

route afin de rendre **les modes de déplacements actifs plus sûrs et plus attractifs**, cela pour le plus grand bien de tous !

EVAD souhaite que nationalement cette démarche s'accélère et que localement le Grand Dijon, qui entame la procédure de révision de son Plan de Déplacements Urbains (voir pages 4), soit exemplaire pour la prise compte des ces nouvelles mesures. EVAD demande au Grand Dijon de **communiquer largement** pour les expliquer et d'inciter chaque commune de l'agglomération à **généraliser l'autorisation du « tourne à droite »** aux feux dès que la signalisation adéquate sera disponible. ●

^[1] Code de la route, article R415-11

Parking vélo éphémère n°5



Après 4 parkings vélo éphémères organisés place Grangier en 2009-2010 – ils ne sont sans doute pas étrangers à l'apparition des arceaux vélo devant la poste (voir article page 8), EVAD a de nouveau attiré l'attention sur la nécessité de faire plus de place aux modes de déplacement actifs (marche et vélo).

Dans ce but et pour insister sur le fait que **la place à faire aux vélos ne doit pas l'être au détriment de celle dévolue aux piétons**, EVAD a choisi d'installer un nouveau par-

king vélo éphémère le samedi 19 mars sur la place du Théâtre à Dijon.

Pourquoi sur la **place du Théâtre** ? L'aménagement de cette place, conçu au siècle dernier en pensant uniquement à la circulation automobile, est devenu totalement inadapté pour accueillir les différentes fonctions que doit assurer cet espace : nombreuses correspondances de bus, station velodi, station de taxi, desserte de la bibliothèque, nombreux commerces, terrasses...

Il est notamment inacceptable que des voitures traversent des flux importants de piétons à des vitesses excessives comme les y incitent fortement la perspective de la grande ligne droite et sans obstacle de la rue Chabot-Charny ! **La zone 30 est purement virtuelle sur cette place !**

Il est inacceptable de voir des **trottoirs impraticables** car étroits et encombrés, il n'est plus accep-

table que les quelques arceaux vélo devant la Nef soient le plus souvent saturés ou difficilement accessibles.

Cette place doit être réaménagée pour prendre en compte tous ses nouveaux usages. Il semble que le statut de **zone de rencontre** serait tout à fait adapté à la situation.

En attendant ce réaménagement en profondeur à moyen terme, **quelques mesures simples et légères** doivent être, à très court terme, envisagées : relocalisation de certains arrêts de bus (c'est fait en partie depuis quelques semaines !), déplacement de la station taxi avec en corollaire la suppression de quelques places de stationnement automobile, installation hors trottoir d'arceaux pour vélos... ●

A vos agendas

Dimanche 29 mai :
Fête du vélo (voir page 3)

Dimanche 5 juin :
EVAD vous attend au
« marché en fête » à Longvic

Jeudi 9 juin :
EVAD est invitée aux Assises
de la mobilité en Bourgogne organisées par le
Conseil régional

Jeudi 9 juin - 20h00 :
C'est la balade(**) des (dernières !) cerises

Dimanche 19 juin - 11h30 :
allumez votre téléviseur, l'émission « naturbis »
de France 3 diffuse un reportage sur EVAD, « à
vos cassettes » !

Jeudi 14 juillet :
Attention la date de la balade de juillet est
encore à l'étude.

Jeudi 11 août - 20h :
Balade(**) pour ceux qui restent.

Jeudi 8 septembre - 20h :
Balade(**) de rentrée

Lundi 19 et mardi 20 septembre :
Challenge « au travail sans ma voiture » (voir
page 10)

Dimanche 25 septembre :
EVAD vous attend au Grand Dèj',
comme d'hab', c'est au lac Kir !

Du 5 au 7 octobre :
Dijon accueille le congrès du Club des Villes et
Territoires cyclables, EVAD y prendra toute sa
place !

(**) Départ de la place de la Libération



Tous les RDV à ne pas manquer sont
sur www.evad-dijon.fr
(Rubrique Calendrier)

Permanence, chaque 1^{er} mercredi du mois de 17h00 à 18h30.
Retrouvez-nous à la Maison des Associations – 2 rue des Corroyeurs – 21000 Dijon

Ne jetez pas la Bulle... donnez la !



**Le montant de la cotisation annuelle
demeure inchangé en 2011!**

individuelle 10 €
familiale 15 €
étudiant, chômeur 5 €

Les adhésions sont valables de date à date.
Il est possible de cotiser pour deux années ou plus !

Avec votre (ré)adhésion, vous pouvez vous abonner à Vélocité la revue
de la FUBicy : 5 numéros par an pour 16 € !

Adhérer à EVAD, c'est se donner les moyens d'agir!

**Une nouvelle adhésion
= un gravage Bicycode offert!**

La Bulle

Le journal d'EVAD

Ensemble à Vélo dans L'Agglomération Dijonnaise

EVAD est membre de la FUB :
Fédération française des Usagers de la
Bicyclette
<http://www.fubicy.org/>

Ont participé à cette Bulle :
Christian, Thomas, Jean-Louis,
Philippe, Gisèle, Guy.

Maison des Associations – boîte U7
2 rue des Corroyeurs – 21000 Dijon

téléphone : 06 14 50 68 59
courriel : evad@fubicy.org
www.evad-dijon.fr

La Bulle, journal mis en page sur un PC alimenté exclusivement en énergies renouvelables.
www.enercoop.fr